

Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture

Président : M. Vincent FELTESSE

Vice-Président : M. Jean-Pierre DUPORT

Rapporteure : Mme Sophie LE BAUT.

Remerciements

Ce rapport n'aurait pu être écrit sans les contributions, implication et soutien de tous ceux ont participé à la concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture, et tout particulièrement :

Les 39 membres du Comité national d'orientation (cf. annexes); grâce à eux cette concertation s'est caractérisée par des débats de grande qualité et s'est tenue dans un climat convivial ;

Les étudiants, les enseignants, les syndicats et toutes les personnes qui ont adressé des contributions écrites, notamment *via* le site Internet dédié, ainsi que les personnalités qui ont accepté d'être auditionnées ; Leurs contributions ont permis d'enrichir significativement les débats (cf. annexes) ;

M. Jean-François BROSSIN, M. Lionel CARLI, M. Martin CHENOT, Mme Guillemette MOREL-JOURNEL, Mme Bérangère PY-RODRIGUES, M. Pascal ROLLET, M. Bernard SAINT-GIRONS, Mme Chris YOUNES, qui ont accepté d'animer, rendre compte des résultats des différents ateliers du Comité d'orientation, ou de participer aux auditions ;

M. Philippe BACH, M. Martin CHENOT, M. Alain DEREY, M. Laurent HEULOT, Mme Nathalie MEZUREUX, M. Jean-Marc ZURETTI, et leurs équipes qui se sont chargés de l'organisation des concertations régionales et/ou ont informé le Comité national d'orientation des résultats de ces travaux, ainsi que l'ensemble des directeurs, enseignants, personnels administratifs et étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture qui se sont impliqués ; M. Vincent MICHEL, président du collège des directeurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture, pour son implication ;

M. Olivier GERSTLE qui a assisté M. Vincent FELTESSE, et a apporté une aide précieuse ;

M. Vincent BERJOT, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Maryline LAPLACE, M. Jean-François BRIAND, M. Jérôme POULAIN, M. Panos MANTZIARAS, Mme Marie-Christine WELSCH, et l'ensemble des personnels de la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture du ministère de la culture et de la communication qui ont coordonné, préparé les travaux menés et ont permis le bon déroulement de cette concertation.

Introduction

Il y a un an, le Collège des directeurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) adressait une **lettre ouverte aux élus de la nation et des collectivités territoriales pour attirer leur attention sur la baisse du nombre d'architectes par habitant en France** et leur signifier que l'Etat, dans un contexte de crise du logement et de l'aménagement urbain, n'investissait pas suffisamment à leurs yeux dans la formation des architectes et la recherche en architecture.

Ce document constituait une nouvelle étape dans la réflexion sur l'avenir des ENSA engagée dès 2002 par un rapport commun de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des Affaires culturelles, et poursuivie en 2008 puis en 2010 par le Collège lui-même à la demande des ministres de l'époque par un plan pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture dont la réalisation aurait dû s'achever en 2012.

A l'évidence, **l'existence en France d'un enseignement supérieur et d'une recherche architecturale de haut niveau constitue un enjeu de société de toute première importance**. La compétence de nos architectes, donc en dernier ressort la qualité de notre cadre de vie en dépend directement.

Cette compétence ne fait aujourd'hui pas de doute : malgré les difficultés auxquelles elles ont à faire face, nos vingt écoles nationales d'architecture, auxquelles s'ajoutent l'Ecole de Chaillot, un département de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA) et l'Ecole spéciale d'architecture (ESA), de statut privé, forment **des professionnels qualifiés et reconnus**.

Issues de l'éclatement des Beaux-Arts en 1968, les écoles d'architecture, qui accueillent aujourd'hui plus de 20 000 étudiants, ont amorcé au cours des années 2000 **un rapprochement significatif avec l'enseignement supérieur et la recherche**, qui s'est traduit par un passage réussi au cursus Licence-Master-Doctorat (LMD), des évaluations favorables de l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES), et la participation de plusieurs équipes de recherche à des projets lauréats des investissements d'avenir. L'augmentation continue au cours des dernières années du nombre des candidats aux concours d'entrée pour un nombre de places resté à peu près constant, témoigne de l'attractivité des écoles et de la valeur d'une **filière devenue extrêmement sélective**.

Néanmoins, malgré ce panorama positif à bien des égards, force est de constater que **le nombre d'architectes en France reste insuffisant au regard de nos besoins**. Même s'il est vrai que dans les autres pays européens les architectes ont un champ d'action plus large que les

nôtres (pas de seuil d'intervention, réponse à des commandes qui en France relèveraient de l'ingénierie), avec 43 000 titulaires du diplôme, 30 000 inscrits à l'Ordre, la France est bien l'un des pays d'Europe où le nombre d'architectes par habitant est le plus faible : 45 architectes seulement pour 100 000 habitants, alors que la moyenne européenne est de 87. Ce sous-effectif est d'autant plus préoccupant que, comme l'a rappelé le Collège des directeurs des écoles dans sa lettre aux élus de la nation, 40 % de la profession partira à la retraite au cours des dix prochaines années.

Mais avant même de songer à former plus d'architectes, il faudrait **déjà faire en sorte que ceux qui se forment actuellement le fassent dans de bonnes conditions**. Or avec 1 600 enseignants, un peu plus de 900 personnels non enseignants, des locaux souvent vétustes et un budget moyen par étudiant (7500 €) bien inférieur à celui des universités (pour ne pas parler des grandes écoles), non seulement **les écoles d'architecture ne sont pas actuellement en capacité d'accueillir davantage d'étudiants** (alors même que les métiers de l'architecture, de plus en plus divers, attirent manifestement une part croissante de la jeunesse), mais elles n'ont même pas de quoi assurer leur bon fonctionnement au quotidien.

Au-delà de la question des moyens, les écoles d'architecture doivent en outre faire face comme tous les acteurs qui contribuent à façonner notre cadre de vie, à **un certain nombre de mutations économiques, sociales, environnementales, culturelles très profondes, qui affectent la pratique de l'architecture et invitent à reconsidérer la manière dont elle est enseignée et étudiée en France**.

C'est l'urbanisation et son cortège de conséquences plus ou moins heureuses (métropolisation, périurbanisation et étalement urbain, urbanisme commercial débridé, crise du logement). C'est le réchauffement climatique et la raréfaction des sources d'énergie fossiles, qui appellent des modes de construction et d'habitation plus sobres, plus durables et plus respectueux de l'environnement. C'est la complexité et la financiarisation croissantes de la fabrique de la ville, face auxquelles les collectivités, que la décentralisation a placées en première ligne, restent trop souvent démunies et impuissantes. C'est l'évolution des modes de vie, qui nécessite de réévaluer notre approche de l'habitat à l'aune des mutations du modèle familial, de l'avènement de la mobilité, de la révolution numérique, du vieillissement de la population. **Ce n'est ni plus ni moins une crise des modes d'occupation de l'espace qui ont dominé le XX^e siècle**.

Situé à la croisée de ces tendances structurelles, **le métier d'architecte a profondément changé en l'espace de quelques décennies et s'est considérablement diversifié**. L'architecture n'est plus ce savoir-faire isolé, centré sur la maîtrise des techniques constructives associée à la créativité et au sens esthétique, mais nécessite désormais la mobilisation de connaissances diverses et étendues qui embrassent l'ensemble des champs scientifiques, techniques, culturels, historiques et sociologiques. La critique de certaines architectures comme celle des grands ensembles, auxquelles on n'hésite pas à imputer une part de responsabilité dans un délitement du lien social qui relève de facteurs multiples illustre, dans son injustice même, une attente considérable vis-à-vis de ceux qui ne construisent plus seulement des bâtiments mais

dessinent un cadre de vie en organisant l'espace bâti et non bâti, le logement et les lieux de travail, les intérieurs des familles et les espaces publics.

Cette évolution du métier suscite aujourd'hui jusque dans les rangs des architectes une interrogation de plus en plus pressante sur l'identité de leur discipline par rapport aux savoirs toujours plus nombreux et parcellaires mobilisés dans la production du cadre de vie. Que font au juste les architectes ? De quoi sont-ils les spécialistes ? Qu'est-ce donc qui les distingue de l'urbaniste, de l'ingénieur, et fonde leur légitimité propre ? Si la portée de ces questions dépasse bien entendu le cadre de ce rapport, elles n'en dessinent pas moins son indéniable toile de fond.

Enfin, il faut tenir compte du fait que **les écoles d'architecture elles-mêmes travaillent dans un environnement en recomposition et de plus en plus concurrentiel**. Autour d'elles, les universités et les grandes écoles, profitant de l'autonomie, se regroupent en pôles puissants capables d'exister sur la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche internationale, d'aller chercher des financements privés, de nouer des partenariats avec des collectivités locales elles-mêmes de plus en plus entreprenantes et soucieuses de développer sur leur territoire des campus d'excellence. Par ailleurs, l'unification du cursus LMD met les écoles d'architecture françaises en concurrence directe avec des écoles européennes, notamment francophones, pleinement intégrées au champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui leur permet de proposer des formations sans doute plus complètes et, pour les chercheurs, des conditions de travail plus attrayantes.

Mutations sociétales, transformations de la pratique architecturale, restructuration internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche : autant d'éléments de contexte qui doivent nous amener à nous interroger non seulement sur le positionnement des écoles d'architecture – quelles relations avec l'université ? Quels enseignements dispensés ? Quelles pratiques pédagogiques ? –, mais plus globalement sur la formation de nos architectes, qui s'effectue certes dans les écoles mais aussi bien dans les agences, les universités, les écoles d'ingénieurs, les organismes de formation continue, bref tous ces lieux où il y a des architectes et où il est question d'architecture.

Autant d'éléments de contexte qui doivent aussi nous conduire à comprendre à quel point il est **important que nous développions une recherche architecturale dynamique et innovante**. Quand on ne peut plus se contenter de reproduire des schémas de pensée et des manières de faire que les évolutions de la société ont rendus obsolètes, force est d'inventer des solutions nouvelles. Et ça, c'est le travail de la recherche. Comment construire et habiter quand les ressources se font rares, quand la ville semble ne plus avoir de limites, quand la mobilité est universelle ? Comment hâter – c'est l'une des préoccupations majeures du président de la République – le temps trop lent de la décision publique pour bâtir plus vite plus de logements de meilleure qualité et à moindre coût ? Elus, maîtres d'ouvrage, habitants, nous sommes tous confrontés quotidiennement dans notre pratique du territoire à ces questions face auxquelles il faut bien admettre que nous restons pour l'heure très démunis. Les architectes ne pourront y répondre seuls. Mais nous ne pourrons y répondre sans eux. Aussi une politique publique

ambitieuse et résolue de développement du savoir et des savoir-faire architecturaux apparaît-elle aujourd'hui comme une impérieuse nécessité.

Dès son entrée en fonction, Mme Aurélie FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication, a assuré le Collège des directeurs que le gouvernement avait entendu son interpellation et qui ne resterait pas sans réponse. De fait, **au mois d'août 2012, à l'occasion de la Biennale de Venise, Mme Aurélie FILIPPETTI annonçait le lancement d'une concertation nationale réunissant tous les acteurs concernés** afin d'identifier les enjeux stratégiques auxquels l'enseignement et la recherche en architecture étaient aujourd'hui confrontés, établir un diagnostic partagé des atouts et des faiblesses du dispositif français et dégager des pistes possibles d'amélioration.

Le présent rapport est le reflet le plus fidèle possible, grâce à des échanges répétés sur les constats et propositions provisoires, **des résultats de cette concertation inédite** qui s'est déroulée dans un climat constructif et a donné lieu à des échanges de haut niveau. De ces discussions nourries, auxquelles ont participé les écoles, les étudiants, la profession, les syndicats, l'Ordre des architectes ainsi que les départements ministériels concernés, et qui ont rassemblé plus de mille personnes à l'occasion de cinq journées de débat organisées en région, un grand nombre de propositions ont émergé. Elles sont présentées dans les pages qui suivent. Toutes n'ont pas le même statut : les unes sont stratégiques, les autres plus opérationnelles ; Certaines appellent une mise en œuvre immédiate, d'autres sont à plus lointaine échéance.

Mais, ce rapport va au-delà car en présentant les axes stratégiques que le Président et Vice-Président de cette concertation, **M Vincent FELTESSE**, et **M. Jean-Pierre DUPORT** ont souhaité dégager, il affirme des prises de position, par nature exposées. Au total, en préalable mais surtout en conclusion des résultats de la concertation proprement dite, les responsables de ce rapport ont **souhaité que le chemin soit mieux distingué pour que l'action publique en faveur de l'enseignement et la recherche en architecture puisse se déployer à la hauteur des enjeux.**

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	8
CONSOLIDER UNE FORMATION DISPOSANT D'ATOUTS DE PLUS EN PLUS RECONNUS.....	11
I UNE FORTE DEMANDE ADRESSEE AUX ECOLES D'ARCHITECTURE, UNE ADAPTATION A APPROFONDIR.....	12
A. <i>Des parcours des étudiants divers, dont la lisibilité mérite d'être améliorée</i>	12
B. <i>Un modèle de formation performant mais qui doit adapter son offre en permanence</i>	12
II. DEVELOPPER LES ATOUTS ET LES IDENTITES DES ENSA TOUT EN RENFORÇANT L'INTEGRATION AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	14
A. <i>Les principales propositions</i>	14
Améliorer les parcours des étudiants	Erreur ! Signet non défini.
B. <i>Les autres propositions</i>	16
FAVORISER LA RECHERCHE.....	18
I. DES INITIATIVES MULTIPLES DEMONTRANT UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT	18
A. <i>L'émergence d'une recherche reconnue comme corollaire indispensable de la formation et riche d'exemples de réussite</i>	18
B. <i>Une réalité inégale selon les écoles et une inadaptation des moyens</i>	20
II. DONNER LES MOYENS D'UN DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE RELIE AUX OFFRES DES TERRITOIRES, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES	21
A. <i>Les principales propositions</i>	21
B. <i>Les pistes d'évolution à approfondir</i>	22
DEVELOPPER LES POLITIQUES DE SITE	23
I. DES SITUATIONS VARIABLES, DES DYNAMIQUES EN COURS	23
A. LES LIENS RESTENT DIVERS SELON LES PARTENAIRES CONCERNES MAIS LEURS RENFORCEMENTS APPARAISSENT COMME UNE PISTE D'AVENIR	23
B. LES REGROUPEMENTS APPARAISSENT RICHES DE POTENTIALITES POUR LES ECOLES D'ARCHITECTURE.....	24
II. RENFORCER LES LIENS DES ECOLES D'ARCHITECTURE AVEC LEUR ENVIRONNEMENT	26
A. LES PRINCIPALES PROPOSITIONS	26
B LES AUTRES PROPOSITIONS	28
C. LES PROPOSITIONS A APPROFONDIR	29
ADAPTER LES MODES DE GOUVERNANCE	30
I. UN BESOIN D'AUTONOMIE RELAYE PAR UNE FORTE DEMANDE, MAIS QUI RESTE A CONCRETISER PAR DES PROPOSITIONS RELIEES A LA DIVERSITE DE LA REALITE DES ECOLES.....	30
A. <i>Une demande d'actualisation des outils juridiques</i>	30
B. <i>La place et surtout le rôle des écoles d'architecture au sein des évolutions actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche font l'objet d'attentes diverses</i>	30

II. CONSOLIDER L'IDENTITE DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE.....	31
A. <i>Les principales propositions</i> :	31
B. <i>Les autres propositions</i> :	33
C. <i>Les propositions à approfondir</i> :	33

Consolider une formation disposant d'atouts de plus en plus reconnus

Les écoles d'architecture forment des professionnels tant de la construction des espaces, que de leurs aménagements dans le but de « *permettre aux hommes d'habiter* » (cf. *infra*). Fort de leurs compétences que sont la conceptualisation et les savoir-faire en matière de construction, les écoles d'architecture font appel à d'autres disciplines (artistiques, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales) et se singularisent par leur approche généraliste et pluridisciplinaire pour élaborer « des projets dans l'espace et les territoires ».

Ainsi, il faut rappeler que ce champ d'enseignement et de recherche conduit, et ce de plus en plus, les étudiants à exercer une variété de métiers, bien au-delà de l'image traditionnelle du maître d'œuvre.

Selon les données disponibles, 30 000 architectes sont inscrits à l'Ordre sur un total de plus de 43 000 titulaires du diplôme requis, qui donne accès au titre¹. Les écoles d'architecture forment et/ou constituent une étape indispensable de formation pour des paysagistes, des urbanistes, des futurs architectes-conseil, les architectes-urbanistes de l'Etat, des assistants à la maîtrise d'ouvrage, des futurs architectes du patrimoine et des bâtiments de France, des futurs architectes en chef des monuments historiques, des enseignants et des chercheurs. Ainsi, il est patent, même s'il faut encore le souligner, que non seulement les diplômés des écoles d'architecture interviennent dans de multiples métiers mais qu'ils représentent une somme d'expertise unique en France. Ils sont aussi un des acteurs majeurs du secteur du bâtiment et des travaux publics dont le poids dans notre produit intérieur brut, comme le rôle qu'il peut jouer n'est plus à démontrer, tant dans la baisse du chômage, que dans l'exportation de notre savoir-faire notamment dans un contexte où les normes environnementales prennent de l'importance. n'est plus à démontrer.

1

¹ La loi n°77-2 du 3 janvier 1977 relative à l'architecture précise les conditions à remplir pour porter le titre d'architecte :- être titulaire soit du diplôme d'État d'architecte (DEA) et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), soit du diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (DPLG), qui a été délivré jusqu'au 31 décembre 2007; - produire une attestation d'assurance civile professionnelle, respecter des règles de déontologie et être inscrit à un tableau régional de l'Ordre des architectes (CNOA). L'architecte porteur du titre et inscrit à un tableau régional de l'Ordre des architectes peut exercer à titre individuel sous forme libérale, en tant qu'associé d'une société d'architecture, en tant que salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture, en tant que fonctionnaire ou agent public dans les services de l'État et des collectivités territoriales. En France, la loi sur l'architecture impose le recours obligatoire à l'architecte pour tout projet architectural faisant l'objet d'une demande de permis de construire (sauf pour les personnes physiques voulant édifier ou modifier pour elles-mêmes en dessous d'une surface de plancher de 170 m²).

La concertation a mis en lumière deux aspects pour ce qui concerne la formation.

Tout d'abord, il a été rappelé que le maintien de la qualité des formations dispensées au sein des écoles d'architecture nécessite une démarche permanente d'adaptation de la pédagogie et des cursus proposés.

D'autre part, la concertation a également révélé de nombreux projets visant à rendre ces formations en tous points excellentes.

I Une forte demande adressée aux écoles d'architecture, une adaptation à approfondir

A. Des parcours des étudiants divers, dont la lisibilité mérite d'être améliorée

Les écoles d'architecture attirent².

Cependant, tous les participants de la concertation se sont retrouvés pour souhaiter des actions de sensibilisation à l'enseignement en architecture et aux métiers de l'architecture, car force est de constater, que la culture architecturale est encore trop peu répandue. Par ailleurs, la diffusion de la connaissance des différents débouchés professionnels et du cursus de l'enseignement est encore trop modeste, et peut conduire à des erreurs d'orientation manifestes, sans que soit remis en cause le niveau académique des étudiants et bacheliers.

A cet égard, les modalités d'entrée au sein des ENSA, propres à chaque école, ont été estimées trop diverses, sans qu'elles permettent pour autant d'affirmer l'identité des écoles. De plus, ces procédures d'entrée ne permettent pas une diversification sociale et académique des étudiants, ni de minimiser le taux d'échec et d'abandon en premier cycle ; cycle qui représente 52% des effectifs des ENSA.

B. Un modèle de formation performant mais qui doit adapter son offre en permanence

Les écoles d'architecture offrent des formations performantes.

2

□ 47 851 candidatures en 2012 pour 2 580 reçus, même si ces chiffres doivent être utilisés avec précaution, les candidats pouvant postuler dans plusieurs écoles.

80% des architectes diplômés accèdent à un premier emploi en moins de trois mois en France ou à l'étranger. Plus globalement, le caractère performant de l'enseignement par le projet s'est traduit dans les évaluations menées par l'Agence de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)³. Enfin, les écoles d'architecture ont démontré une capacité d'adaptation remarquable en adoptant avec succès et en peu de temps le schéma européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou schéma LMD.

Néanmoins, l'adaptation permanente de ces formations aux évolutions des métiers, et le renforcement de l'ancrage au sein de l'enseignement supérieur ont été rappelés comme des besoins.

Tout en réaffirmant le caractère central de l'enseignement du projet et par le projet, il a été relevé que la prise en compte des besoins des étudiants et des débouchés professionnels devait être renforcée, car les demandes des professionnels de l'architecture et des entreprises sont encore insuffisamment reliées aux offres des ENSA et les conditions de vie étudiante sont à améliorer significativement, dans ces écoles, comme plus généralement dans notre pays.

Enfin, il a été particulièrement souligné l'importance pour les Ecoles nationales supérieures d'architecture de développer des actions de formation tout le long de la vie dans ce contexte de savoirs fortement évolutifs.

Plus précisément, la concertation a mis en exergue des souhaits d'amélioration :

1. Faire baisser le taux d'échec ou d'abandon en cours de cursus
2. Développer la pratique des évaluations internes
3. Mener des actions permettant de promouvoir l'insertion internationale des diplômés et l'attractivité internationale des formations.

La nécessité de promouvoir l'interdisciplinarité a aussi été très largement relayée, tout comme la nécessité de généraliser la formation diplômante⁴ tout au long de la vie et la formation en alternance. La formation tout au long de la vie au sein des écoles est de façon générale très peu développée, même si des initiatives heureuses peuvent être recensées, comme celle de l'Ecole de

3

□ 4 A+ soit 9%, 36 A soit 84% et 3 B soit 7% pour le cursus de DEEA et de DEA.

4

☒ A la rentrée 2011-2012, seules cinq écoles sont habilitées à organiser des cursus conduisant au diplôme d'Etat en formation tout au long de la vie (Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Strasbourg).

Chaillot qui organise des formations courtes et spécifiques, notamment en lien avec l'association des Architectes du patrimoine.

II. Développer les atouts et les identités des ENSA tout en renforçant l'intégration au sein de l'enseignement supérieur

A. Les principales propositions

Proposition n° 1 : Faciliter les modalités d'entrée au sein des ENSA

Mise en œuvre : Etablir un bilan des pratiques actuelles ; établir des épreuves d'admissibilité communes au niveau territorial pertinent, puis prévoir des épreuves d'admission par école ou groupe d'écoles permettant de développer les identités des ENSA et une diversification sociale et académique des futurs étudiants. Il pourrait s'agir d'établir deux ou trois critères nationaux d'admissibilité communs pour l'accès aux écoles formant à toutes les professions de l'architecture. Par exemple : « Interpréter un dessin », « Interpréter un bâtiment » qui pourraient constituer des épreuves communes qui seraient complétées par des épreuves particulières choisies par chaque école. Parallèlement à cette simplification source de démocratisation, établir par école, selon ses spécificités, une pondération des notes des différentes épreuves d'admission et d'admissibilité afin de mieux affirmer leur identité au sein de leur projet d'établissement (cf. *infra*). Elaborer un référentiel des compétences attendues pour la formation initiale.

Proposition n° 2 : Conforter le premier cycle

Mise en œuvre : Dresser un bilan interne des premiers cycles des ENSA, valoriser l'obtention du grade de licence, mettre en place et promouvoir des « passerelles » en lien avec les politiques de site universitaires en particulier pour les étudiants de premier cycle et seconde année (cf. *infra*). Caractériser et promouvoir le caractère spécifique et central de l'enseignement du projet et par le projet au sein de l'enseignement, tout en menant une réflexion sur le meilleur moment d'aborder cet enseignement, dans le but de minimiser les taux d'échec et d'abandon. Augmenter le nombre de licences professionnelles.

Proposition n°2 bis : Parfaire l'adéquation de la formation initiale avec les évolutions de la profession

Mise en œuvre : Mettre en place un référentiel des compétences pour la formation initiale : Définir des acquis minimum délivrés au sein des ENSA qui tiennent compte de l'évolution des domaines d'intervention de la profession, intègrent l'apprentissage de la réglementation, et permettent les futurs diplômés de connaître les différents modes d'exercice et les responsabilités des maîtres d'œuvre.

Proposition n° 3 : Effectuer un bilan de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) en vue d'une réforme éventuelle

Mise en œuvre : Bilan à effectuer tout en augmentant parallèlement la place et la diversité des stages proposés dans le cursus ; mener ce bilan en associant tant des représentants de la profession que des ENSA, tant au niveau régional qu'au niveau national. Revoir l'appellation de ce niveau de formation et/ou revoir le titre du diplôme valant grade de master « Architecte Diplômé d'Etat ». Préciser les liens avec les formations de niveau Master.

Proposition n° 4 : Améliorer la vie étudiante

Mise en œuvre : Systématiser et développer l'insertion dans les dispositifs de droit commun de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en matière de médecine préventive, d'aides au logement et de bourses. Favoriser la vie étudiante et son développement au sein des ENSA, notamment en développant significativement un réseau des anciens élèves en lien avec la profession (cf. aussi proposition n°26 *infra*). Offrir la possibilité de formations en alternance, et la possibilité de période de césure en cours des cursus.

1. Améliorer l'adaptation aux évolutions des métiers

Proposition n°5 : Généraliser les offres de formation tout au long de la vie

Mise en œuvre : Supprimer les obstacles réglementaires qui freinent le développement de la formation tout au long de la vie ; Développer les diplômes obtenus par les dispositifs de formation tout au long de la vie, développer les actions en faveur de la perception de la taxe d'apprentissage par les ENSA. Recenser en associant l'ensemble des parties concernées les pratiques actuelles des ENSA afin d'établir une vision partagée sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Proposition n°6 : Inscire l'ouverture internationale comme une dimension du cursus

Mise en œuvre : Promouvoir les politiques d'établissement (cf. *infra*) favorables à la mobilité entrante et sortante vers et de l'étranger afin que la mobilité européenne et internationale devienne une partie intégrante des cursus et se banalise. Favoriser la mobilité des enseignants. Améliorer l'enseignement des langues et développer des enseignements directement en langues étrangères (réflexion à mener sur leur valorisation au sein des crédits ECTS et plus largement dans les différents diplômes délivrés.). Promouvoir les doubles diplômes avec des écoles étrangères.

2. Mener des actions de sensibilisation

Proposition n°7 : Mener en lien avec le ministère de l'Education nationale des actions de sensibilisation sur les études d'architecture à partir du niveau BAC -3 ;

Mise en œuvre : Participer à la refonte des dispositifs d'orientation prévue par le projet de **loi de refondation** sur l'école. Services centraux du ministère de la culture et de la communication en lien avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les rectorats, l'ONISEP, les représentations de l'Ordre des architectes en région.

Proposition n° 8 : Développer la diffusion des informations relatives aux différents types de débouchés professionnels, tout particulièrement auprès des étudiants de premier cycle ;

Mise en œuvre : Regrouper les informations disponibles, et assurer une diffusion mutualisée des informations recueillies, en cohérence avec la proposition n° 7.

Proposition n° 8 bis : Mener des travaux prospectifs et comparatifs sur les besoins de formation et de recherche

Mise en œuvre : Développer, en lien avec la profession un observatoire des métiers et des données relatives aux études d'architecture, pouvant mener des analyses prospectives et des comparaisons européennes et internationales, notamment sur les besoins en nombre de diplômés et les cursus répondant au mieux à la demande sociale ; aspect transversal (cf. *infra*).

B. Les autres propositions

- Mettre en place et généraliser une évaluation des enseignements par les étudiants;
- Etablir un bilan des formations spécialisées en vue d'une éventuelle réforme visant une meilleure lisibilité et l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants concernés.
- Favoriser les doubles cursus⁵.
- Mener une réflexion sur l'intérêt et les modalités d'instituer un an de mise en situation professionnelle dans des agences d'architecture ou d'autres structures liées à la profession. Réfléchir au moment dans le/les moments au sein du cursus de mise en place de cette mise en situation professionnelle, y compris la possibilité de césure possibles entre le niveau L, M et/ou HMNOP.

5

⁵ Seules certaines écoles ont mis en place des double cursus architecte-ingénieur, en partenariat avec des écoles d'ingénieurs. Ces cursus conduisent à l'obtention des deux diplômes d'architecte et d'ingénieur, à l'issue de sept années d'études au minimum. Il s'agit des ENSA de Paris-Belleville, Marne-La Vallée, Paris-La Villette, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nantes et Toulouse.

Favoriser la recherche

Le thème de la recherche et surtout les moyens de son développement ont focalisé l'attention des participants de la concertation issus des Ecoles nationales supérieures d'architecture. Il a été estimé qu'il s'agit d'un enjeu majeur.

I. Des initiatives multiples démontrant un potentiel de développement

- A. L'émergence d'une recherche reconnue comme corollaire indispensable de la formation et riche d'exemples de réussite

La reconnaissance de la recherche en architecture est récente. Beaucoup d'interventions ont insisté sur les raisons pour lesquelles la recherche occupait désormais une place centrale dans le dispositif de l'enseignement de l'architecture et devait être soutenue pour se développer et s'intégrer comme un élément constitutif des écoles.

Il est recensé aujourd'hui 39 unités de recherche au sein des ENSA. Leurs équipes sont composées en majorité d'enseignants des écoles et de doctorants et, dans le cadre des unités mixtes de recherche (UMR), de chercheurs du ministère de la culture et de la communication et du CNRS. Elles coopèrent avec des laboratoires universitaires et des organismes de recherche technique français et étrangers. Depuis l'année 2010, toutes les unités de recherche habilitées par le ministère de la culture sont évaluées par la section des unités de recherche de l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES).

Les relations de partenariat nouées par les ENSA avec les universités à travers les formations doctorales ont joué un rôle moteur pour la participation de 16 ENSA à des PRES.

Dans une période où les enjeux du développement durable deviennent prégnants, la participation de six écoles nationales supérieures d'architecture aux projets lauréats du programme « Investissements d'avenir » (IDEX et LABEX) témoigne de la qualité de la recherche conduite au sein des unités de recherche de ces établissements. Par ailleurs, le projet « Atelier matières à construire » (AMACO), du pôle d'enseignement, de recherche et d'expérimentation que forment les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, a été labellisé au titre des « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI).

Plus concrètement pour démontrer les atouts des ENSA en matière de recherche, quelques exemples par type de recherche peuvent être cités, sans que cela n'épuise, loin s'en faut, la richesse des actions menées.

L'école doctorale (ED) Ville, transports et territoires fait partie du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université Paris-Est (UPE). Cette ED regroupe les ENSA Paris Belleville, Paris Malaquais et l'École d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée. Cette ED tire parti de cette dynamique scientifique pour proposer aux doctorants des sujets de thèse innovants scientifiquement aussi bien qu'à l'interface avec le monde professionnel. L'École doctorale prend place dans une politique d'investissement menée sur le site de Marne-la-Vallée autour du thème de l'aménagement urbain durable. Cet investissement a été réalisé par l'Université de Marne-la-Vallée et par l'École Nationale des Ponts et Chaussées par le regroupement sur le site de diverses institutions travaillant sur ces thèmes : l'Institut Français d'Urbanisme (rattaché à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée), l'École Nationale des Sciences géographiques, l'École d'Architecture de la Ville et des Territoires, le Centre Scientifique et Techniques du Bâtiment, une partie de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux. Cet investissement a été confirmé par la création sur le site, en 2005, du Pôle de compétitivité "Ville et Mobilité Durable" ADVANCITY. Tous ces établissements sont aujourd'hui membres d'UPE, ce qui est source d'un dynamisme supplémentaire sur ces thématiques.

Du côté des unités mixtes de recherche, il peut être cité LAVUE, UMR 7218, créée le 1er janvier 2010 et issue du regroupement de deux équipes de recherche. Depuis, d'autres équipes de recherche ont rejoint l'UMR en 2011-2012 et aujourd'hui, elle déploie son activité sur sept sites. Cette UMR permet à titre principal de réunir en matière de recherche les ENSA de Paris-la-Villette et Paris Val-de-Seine, en lien avec les universités Paris VIII et Paris X, aujourd'hui regroupées au sein de l'Université Paris Lumières. Cela permet de développer une recherche interdisciplinaire associant des architectes, des sociologues, des géographes, des urbanistes, des philosophes, des anthropologues et des historiens. Les énergies se fédèrent autour de quatre axes de recherche : des mutations sociales aux territoires urbains, villes et mondialisation, articulation des échelles spatiales et temporelles dans le contexte du développement durable, franges et marges et de développer un axe transversal de recherche sur l'architecture, le second portant sur l'environnement.

Il demeure que la question de la définition même de ce champ de recherche a animé nombre de débats. La contribution finale de l'atelier afférent du Comité d'orientation a estimé que cette recherche « *prend pour objet d'étude l'espace, son aménagement, son organisation, sa construction, afin de permettre aux hommes d'habiter (les sciences de l'habiter).* »

Il a été aussi mis en avant qu'il s'agit de mener une stratégie de l'offre portant sur des axes prioritaires : développement durable, techniques de construction, génie urbain.

Il a été à cet égard rappelé la victoire française au Solar Décathlon⁶ 2012. Outre les potentialités qu'ouvre cette récompense, il peut être relevé que la participation à cette

compétition a aussi offert la possibilité à une cinquantaine d'étudiants en architecture et une trentaine d'élèves ingénieurs de développer collectivement une méthode de conception d'un habitat autonome en énergie, innovant, et capable de répondre aux exigences techniques, et climatiques françaises.

La dynamique se poursuit puisque l'édition 2014 de cette compétition internationale aura lieu à Versailles. Il a été à cet égard relevé que le comité de sélection pour l'édition 2014 a choisi une équipe française Atlantic challenge, associant l'ENSA de Nantes, l'ESB, l'Ecole des mines de Nantes, l'ISSBA, l'IUT de Nantes, et l'Institut des matériaux Jean Roussel, et une autre équipe française réunissant notamment les ENSA de Marne-la-Vallée et de Paris Malaquais, parmi les 20 équipes admises à concourir, sur 44 dossiers de candidatures émanant de 23 pays.

Au-delà, et à titre essentiel, il a été demandé des moyens afin d'assurer une insertion dans les dispositifs de la recherche.

B. Une réalité inégale selon les écoles et une inadaptation des moyens

Les chiffres disponibles indiquent qu'il s'agit d'un champ d'activité émergeant au sein des écoles d'architecture car seules treize écoles sont habilitées à délivrer le doctorat dans le cadre d'écoles doctorales (Grenoble, Lille, Lyon, Marne-la-Vallée, Marseille, Montpellier, Nancy, Paris-Belleville, Paris-Malaquais, Paris-la-Villette, Paris Val-de-Seine, Toulouse, Versailles).

Surtout, il a été constaté que l'actuel statut des enseignants des écoles d'architecture ne permet pas le développement des activités de recherche, et qu'il handicape la reconnaissance académique, voire internationale (320 heures d'obligations d'enseignement pour un enseignant d'école d'architecture contre 192 heures pour un professeur d'université). Ce statut est donc présenté comme inadapté pour permettre un enseignement supérieur et de recherche d'excellence

☒ Créé à l'initiative de l'US Department of Energy, le Solar Decathlon est une compétition biennale internationale d'architecture, de design, d'urbanisme et d'ingénierie ouverte à des équipes universitaires pluridisciplinaires. Elle récompense la meilleure réalisation de maison solaire évaluée au cours d'une dizaine d'épreuves. Durant la compétition les maisons sont exposées gratuitement au grand public et les équipes concurrentes sont aussi évaluées sur leur capacité à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) qu'elles ont produite dans le cadre de leurs projets. La première édition a eu lieu en 2002 aux États-Unis, à Washington. Depuis lors, les éditions américaines de cet événement ont lieu les années impaires. Jusqu'en 2009, l'évènement s'est tenu sur le *National Mall* de Washington. En 2011, il s'est tenu en Californie, à Los Angeles. Depuis 2010, une édition européenne du concours a lieu les années paires. Les deux premières éditions européennes ont eu lieu à Madrid en 2010 et en 2012. La prochaine édition sera accueillie en France, à Versailles.

La demande de réforme de ce statut, très souvent évoquée, a donc pour objectif de permettre le développement des activités de recherche et un rapprochement avec les statuts d'enseignants-chercheurs, mais ce, tout en préservant l'accueil et la reconnaissance d'enseignants-praticiens au sein des écoles (aux alentours de 60% du corps enseignant).

II. Donner les moyens d'un développement de la recherche relié aux offres des territoires, des professionnels, des entreprises

A. Les principales propositions

1. Mettre en place un statut d'enseignant-chercheur :

Proposition n° 9 : Mettre en place un statut d'enseignant-chercheur

Mise en œuvre : Clarifier les évolutions attendues : obligation de l'obtention d'un doctorat ou pas et à quelle échéance, modalités des prises de décisions relatives aux obligations de service en matière de recherche et d'enseignement, place et rôle des praticiens, établissement d'un calendrier d'implémentation progressive du statut.

Si la proposition d'instauration d'un statut d'enseignant-chercheur est consensuelle et constitue une demande insistante émanant de cette concertation, force est de constater que les modalités de mise en œuvre suscitent des prises de position différentes, au-delà même des aspects juridiques, budgétaires et de gestion. Néanmoins, les participants de la concertation, qui étaient en majorité issus des Ecoles, se sont retrouvés pour réaffirmer le principe d'accueil et surtout de la valorisation des professionnels au sein des écoles et qui les caractérisent.

Les discussions se sont focalisées autour de deux options différentes, synthétisées notamment par des membres du Comité d'orientation au cours des travaux d'atelier. La première option distingue un statut d'enseignant-chercheur et un statut d'enseignant praticien. La seconde option préconise l'obtention d'un statut unique d'enseignant-chercheur pour tous les titulaires des écoles d'architecture.

Du fait de l'importance, tant des discussions qui restent à mener que de celle accordée à ce sujet, il est proposé une première étape, afin de ne pas obérer les efforts déjà consentis par les enseignants des écoles d'architecture et les potentialités de croissance des activités de recherche :

Proposition n° 9 bis : Mettre en place des décharges de service pour les enseignants participant activement à des activités de recherche

Mise en œuvre : Décharge de service modulée après une recension des activités menées avec contrôle du service fait et des activités de recherche.

2. Enraciner le doctorat :

Proposition n° 10 : Conforter le doctorat

Mise en œuvre : Mener des réflexions conduisant à caractériser et développer le doctorat en architecture en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, généraliser l'affichage de la discipline « Architecture » dans les thèses. Mettre en place une gestion prospective du nombre de chercheurs, adapter le nombre de contrats doctoraux en conséquence. Assurer un développement des financements des thèses par le dispositif CIFRE.

Proposition n°11 : Améliorer l'insertion des écoles d'architecture dans les écoles doctorales

Mise en œuvre : Promouvoir les insertions dans les Ecoles doctorales interdisciplinaires en lien avec les problématiques des sciences de l'habitat, et promouvoir les politiques de sites universitaires qui les mettent en avant.

Horizon : 2017

3. Promouvoir les projets de recherche

Proposition n° 12 : Renforcer la coopération entre les écoles en matière d'activité de recherche

Mise en œuvre : recenser les projets des écoles d'architecture y compris l'Ecole de Chaillot, puis lancer des appels d'offre qui promeuvent la coopération entre les écoles dans le cadre d'une coordination nationale.

Proposition n°13 : Développer des programmes de recherche sur les enjeux de société

Mise en œuvre : Proposer des programmes de recherche sur des thèmes d'intérêt général notamment, à titre d'exemple des programmes concernant la réhabilitation du bâti ancien, l'évolution des copropriétés, l'étalement urbain.

B. Les pistes d'évolution à approfondir

- Imaginer de nouveaux équipements mutualisés dédiés à la recherche notamment en région Ile-de-France, sur le modèle des Grands ateliers de l'Isle d'Abeau, créés en avril 2002, sous forme de groupement d'intérêt public et placés sous la tutelle du ministère de

la culture et de la communication, du ministère de l'écologie et du développement durable et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Envisager des partenariats avec des structures de droit privé.

Développer les politiques de site

Choisir un développement délibéré des partenariats et l'insertion dans les dispositifs actuels de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou choisir de développer des dispositifs propres, les deux options, même si elles ne sont pas contradictoires se traduisent néanmoins par des pistes d'évolutions à court terme différenciées et ont animé nombre de discussions au cours de cette concertation.

Le choix s'est clairement porté sur la nécessité d'affirmer et développer l'ouverture les écoles d'architecture, et pour cela, de mieux les ancrer dans leur territoire (milieu économique, collectivités territoriales), et de poursuivre leur insertion au sein de l'enseignement supérieur.

Il a été aussi affirmé le souhait de promouvoir les expérimentations car cette méthode permet de prendre en compte la variété des projets des écoles et leur ancrage territorial actuel.

I. Des situations variables , des dynamiques en cours

A. Les liens restent divers selon les partenaires concernés mais leurs renforcements apparaissent comme une piste d'avenir

Les partenariats avec les collectivités territoriales sont généralement souhaités de part et d'autre mais ils demeurent encore insuffisants et souvent ponctuels. Néanmoins des initiatives démontrent cette demande partagée. Ainsi, l'École de Chaillot, département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, intervient dans différentes régions en France ou à l'étranger.

Les partenariats avec la profession sont apparus comme encore confrontés à certaines difficultés, et surtout d'intensité variable selon les territoires. Enfin, les partenariats avec les entreprises, même s'ils sont promus par certains, demeurent encore trop souvent empreints de présupposés alors qu'ils peuvent être source d'enrichissement mutuel, notamment en matière de recherche.

Nombre de contributions ont à cet égard relevé qu'il faudrait fixer des règles pour prévenir les conflits d'intérêt.

De façon générale, l'insertion dans les politiques territoriales a concentré l'attention. Du fait de la taille et de la variété des situations, il a été généralement admis qu'il s'agissait de les construire à l'échelon territorial pertinent, dans le cadre des évolutions législatives en cours.

B. Les regroupements apparaissent riches de potentialités pour les écoles d'architecture

La participation aux politiques de regroupement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est engagée mais il existe une variété des situations selon les régions (seize ENSA sont membres de treize PRES). Ces participations apparaissent encore modestes au regard de leurs potentialités de développement. En effet, les PRES et demain les communautés scientifiques peuvent promouvoir pour certains d'entre eux/elles l'enseignement et la recherche en architecture.

Une insertion volontariste des écoles d'architecture dans les structures de regroupement universitaire constitue une évolution majeure.

Elle permettrait de développer l'offre interdisciplinaire des écoles, de favoriser les réorientations dans différents cursus, tant au niveau licence qu'au niveau master ou doctorat. Par ailleurs, certains PRES/ Communautés d'universités peuvent favoriser l'émergence de projets inédits, entre les domaines propres à l'architecture, à l'art et au paysage.

Certains d'entre eux/elles mettent en place des fondations qui pourront valoriser des partenariats avec des collectivités territoriales ou des partenaires privés. Enfin, ils/elles peuvent souhaiter mutualiser la réalisation d'équipements novateurs (partage d'outils numériques pour la conception, ateliers équipés, etc.). Enfin, ils/elles peuvent être l'occasion de renforcer les activités internationales des écoles d'architecture, par la participation de celles-ci aux activités déjà mises en place par les universités et leurs associés et/ou la création de nouveaux programmes internationaux (chaires, nouveaux Master, accueil en résidence).

Il existe des projets qui montrent comment les écoles d'architecture pourraient s'insérer dans ce nouveau découpage institutionnel, tel le projet du PRES UPGO de création d'un Institut de la création de Paris Grand Ouest⁷. Ce projet permettrait d'affirmer l'identité de ces trois écoles, caractérisées par la place qu'elles accordent à l'enseignement du projet et pourrait leur permettre de disposer d'une visibilité accrue, notamment internationale. Il aurait pour but de

7

☒ Cet institut regrouperait trois établissements (deux écoles sous tutelle du ministère de la culture et de la communication, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy, et une école sous tutelle du ministère de l'agriculture, l'École nationale supérieure de paysage de Versailles).

promouvoir des actions conjointes et transversales et porter des projets qui ne pourraient l'être par un seul établissement. Il permettrait de faciliter les synergies entre les écoles pour des actions, des expérimentations, l'exploration de nouveaux champs pédagogiques et de nouvelles recherches interdisciplinaires.

Au Sud de la France, un regroupement de différentes structures de formation (ENSA de Marseille, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional intégré à l'Université, l'antenne de Marseille de l'ENS Paysage de Versailles, l'École des mines de St Etienne-Site de Gardanne, Euromed Management/Kedge, et probablement Sciences Po d'Aix-en-Provence et d'autres institutions) souhaite contractualiser pour mener des actions favorisant une offre de formation interdisciplinaire et pour créer un laboratoire de recherche sur la ville et les territoires (ateliers communs, offres d'enseignement partagées, Master interdisciplinaire, mise en place de passerelles entre les cursus, mise en commun de moyens de valorisation et de rayonnement international).

Par ailleurs, la concertation a été l'occasion de mettre en lumière des synergies possibles entre les écoles d'architecture.

Elle a permis en particulier de mettre en exergue des possibilités de développement d'un pôle Rhône-Alpes-Auvergne. Les acteurs des écoles concernées, celles de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne ont indiqué leur souhait de poursuivre leurs échanges. Le projet de travail en commun qui associerait également Les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau est varié. Il concerne l'établissement d'une cartographie précise de leurs formations et activités de recherche, afin de pouvoir disposer d'une analyse fine de leurs complémentarités. Mais il s'agit aussi de développer des actions pour favoriser la mobilité des étudiants et celle des personnels administratifs des écoles. Elles souhaitent également développer ensemble leurs actions internationales, coordonner leur recherche et diffuser les informations les concernant.

A priori, la première étape de ce travail partenarial et collaboratif pourrait se concrétiser rapidement par la constitution d'une commission de la recherche et de la pédagogie commune, et la possibilité de bénéficier d'un soutien d'un cabinet extérieur qui les aidera dans cette démarche de recherche de synergies.

Cette piste d'évolution paraît d'autant plus prometteuse que les écoles d'architecture sont des établissements de taille modeste. A cet égard, la concertation a mis en lumière le souci de prévenir tout risque de localisme, tant pour ce qui concerne les recrutements, que les échanges scientifiques, ou les modalités de gouvernance. Il faut rappeler que les effectifs les plus importants n'atteignent qu'à peine dans deux cas les 2 000 étudiants. Ils sont plus précisément recensés dans les écoles de Paris-La-Villette (2 063 étudiants), Paris-Val-de-Seine (1 907 étudiants), Versailles (1 177 étudiants), Marseille (1 096 étudiants), Montpellier et son antenne de La Réunion (1 059 étudiants), Paris-Belleville (1 058 étudiants), Grenoble (959 étudiants), Bordeaux (943 étudiants dont 145 dans la formation conduisant au diplôme de paysagiste), Paris-Malaquais (927 étudiants) et Lyon (922 étudiants).

Enfin, la concertation a permis de constater un engagement inégal des écoles d'architecture dans « les réseaux ».

Un renforcement des liens avec les Conseils d'architecture, urbanisme et de l'environnement ou CAUE créés par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 relative à l'architecture est apparu comme une piste d'évolution importante, d'autant que le projet national des 92 CAUE actuels prévoit de conforter ce réseau comme un centre de ressources, et qu'il accorde une priorité aux actions innovantes et expérimentales.

Enfin, il a été souvent noté un souci de préservation du réseau national des ENSA.

Des collaborations diverses sont nouées avec des établissements relevant du ministère de la culture et de la communication et paraissent riches de potentialités. Il a été noté un souhait de les développer.

Ainsi, par exemple dans le cadre de sa mission de valorisation de l'architecture, la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie a accueilli jusqu'au 25 octobre 2012 l'exposition « Émergence 2 ». Cette exposition présentait des projets de fin d'études des jeunes diplômés de l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie. Conçue à l'initiative de l'école avec le soutien de la Maison de l'architecture et de la DRAC de Haute-Normandie, elle présente 10 projets sélectionnés entre 2009 et 2011 parmi les meilleurs travaux des diplômés de l'école. Dans les projets retenus, les étudiants se sont confrontés à trois grandes thématiques qui traversent l'architecture contemporaine : les rapports entre création architecturale et innovation, la conception de projets urbains et les liens qui unissent architecture, paysage et environnement. Ce type d'initiative permet de valoriser l'émergence, la compétence et le talent des jeunes architectes. En guise d'illustration plus actuelle, il peut être cité l'appel à projet pour la structuration par les établissements d'enseignement supérieur culture de la région Lorraine (Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy, Ecole nationale supérieure d'art de Nancy) de leurs partenariats avec les acteurs de formation et de recherche de leur territoire.

II. Renforcer les liens des écoles d'architecture avec leur environnement

A. Les principales propositions

1. Ancrer les écoles dans leur territoire

Proposition n° 14 : Favoriser les collaborations contractuelles pluriannuelles avec les collectivités territoriales

Mise en œuvre : Promouvoir la dimension prospective pour préserver l'autonomie pédagogique et éviter la concurrence avec les agences d'architectes. Renforcer les stages des étudiants au sein des collectivités territoriales et de leurs opérateurs.

Proposition n° 15 : Renforcer les liens institutionnels, les partenariats et le travail collaboratif avec les structures présentes sur le territoire d'une école et les différents réseaux

Mise en œuvre : Affirmer le rôle institutionnel des ENSA et les partenariats par une participation aux instances des pôles de compétitivité, des établissements publics relevant du ministère de la culture et de la communication. Développer les liens avec les représentants de l'Ordre des architectes, notamment en systématisant une représentation de la profession, d'élus de l'Ordre des Architectes et/ou d'un syndicat, extérieurs à l'école, au sein des conseils d'administration des écoles. Etablir un cadre national pour les partenariats entre les ENSA et les CAUE (accueil de stagiaires, recherche, centre de ressource pour les étudiants), recenser les initiatives en cours avec les autres réseaux, les promouvoir.

Proposition n° 16 : Développer les contrats de recherche, tant avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, qu'avec les entreprises locales

Mise en œuvre : Mettre en place une politique d'offre des ENSA en la matière, notamment en matière de « recherche expérimentale » et promouvoir les coopérations techniques avec les entreprises.

2. Accroître les partenariats

Proposition n° 17 : Améliorer la diffusion de la culture architecturale

Mise en œuvre : Mener des actions coordonnées avec les partenaires des ENSA sur leur territoire, en particulier les autres établissements publics du ministère de la culture et de la communication, les CAUE, les Maisons de l'architecture, etc.

Proposition n° 18 : Promouvoir et développer les actions de formation tout au long de la vie proposées par les ENSA en lien avec les professionnels et leurs représentants ainsi qu'avec les collectivités territoriales

Mise en œuvre : distinguer les formations longues et les formations courtes organisées (en lien avec la proposition n°5). Affirmer le continuum entre formation initiale et formation continue et pour cela renforcer les partenariats entre les ENSA, Ordre, syndicat et tisser des liens avec les partenaires universitaires et d'autres organismes de formation continue.

Proposition n° 19 : Renforcer les collaborations des ENSA avec « les plates-formes Bâtiment-Energie-Grenelle » (ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie)

Mise en œuvre : Insertion dans les politiques publiques concernant la transition énergétique à réaliser, rapprochement avec les écoles spécialisées dans le domaine du bois (ENSTIB, Ecole supérieure du bois), développer des formations spécialisées dans le domaine du bois.

3. Promouvoir les regroupements

Proposition n° 20 : Systématiser et développer les modes d'associations avec les écoles, les universités et les organismes de recherche rattachés au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des politiques de site.

Mise en œuvre : A l'initiative des ENSA, du statut d'associé à un rattachement à une université.

Proposition n° 21 : Promouvoir les initiatives des ENSA en matière d'expérimentations de travail en commun, et de regroupement territorial à la fois thématique, fonctionnel ou autre

Mise en œuvre : Recenser et préciser les propositions, puis mettre en place des expérimentations.

B Les autres propositions

- Réaliser le projet d'Institut méditerranéen de la ville et des territoires⁸.
- Définir une politique partenariale pluriannuelle par école (élément d'une proposition principale *infra*).
- Créer un site participatif sur le site Internet du ministère de la culture et de la communication pour les enseignants, les professionnels, et les étudiants des écoles d'architecture.
- Promouvoir de nouvelles formes d'offre de formation en favorisant des expérimentations des ENSA d'offres d'enseignements sur les territoires qui ne disposent pas d'écoles et en particulier dans les territoires ruraux, en lien avec les collectivités territoriales et les universités.

8

☒ Cet Institut regrouperait l'ENSA de Marseille, l'Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP) et l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR) au sein de la ZAC Saint-Charles-Porte d'Aix qui a vocation à accueillir d'autres établissements d'enseignement supérieur (END, bibliothèque interuniversitaire, laboratoires de recherche, pôle d'économie-gestion de l'Université d'Aix-Marseille, résidences étudiantes).

C. Les propositions à approfondir

- Ouvrir la réflexion sur un statut d'architecte au sein de la fonction publique territoriale.
- Afin d'améliorer l'accès aux ENSA et la diffusion de la culture architecturale, mener une réflexion prospective visant à mieux à répartir, à nombre constant et à moyen terme, les écoles sur le territoire (cf. proposition n°8 bis de développement de l' Observatoire).

Adapter les modes de gouvernance

I. Un besoin d'autonomie relayé par une forte demande, mais qui reste à concrétiser par des propositions reliées à la diversité de la réalité des écoles

A. Une demande d'actualisation des outils juridiques

Les Ecoles nationales supérieures d'architecture sont régies par le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) depuis une réforme mise en place en 1978. De grands établissements du ministère de la culture et de la communication ont pu se développer avec cet outil juridique tels les musées, mais le statut des écoles a été estimé vieilli et inadapté pour assurer aujourd'hui une gestion efficiente et efficace. Une demande générale de plus grande autonomie a caractérisé les contributions.

Tout d'abord, des difficultés de gestion ont été évoquées, comme la question du contrôle financier *a priori*, et/ou la diversité des pratiques quant à la prise en charge possible des recrutements au sein de contrats ou programmes mis en place. Il a été aussi évoqué l'absence de délégation aux unités mixtes de recherche (UMR). Mais à titre principal, il a été regretté l'absence de structures pérennes de concertation de type conseils scientifiques et conseils des études et de la vie étudiante à l'échelon national et autres, et l'absence de lieu organisé de concertation et d'échanges entre les écoles d'architecture, qui pourrait permettre d'échanger sur les bonnes pratiques, et relier les écoles entre elles.

En second lieu, bien des contributions ont mis en exergue la faible présence des femmes aux échelons décisionnels et/ou dans les instances de gouvernance, et même la proportion minoritaire de celles-ci au sein du corps enseignant. A titre symptomatique, seules six ENSA sont dirigées par des femmes, alors même que la population étudiante se féminise de plus en plus (57% des effectifs en 2012).

Enfin, l'institutionnalisation de contrats d'établissements a fait l'unanimité, que cela permette de clarifier les objectifs pluriannuels des écoles, de renforcer leurs identités, ou d'assurer une meilleure visibilité quant aux moyens alloués.

B. La place et surtout le rôle des écoles d'architecture au sein des évolutions actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche font l'objet d'attentes diverses

La question du département ministériel le plus apte à exercer la tutelle des ENSA a été posée. Certains ont pu noter que cela constituait un passage obligé pour des écoles rattachées à plusieurs départements ministériels au cours de l'histoire, et dont le « retour » au sein du ministère de la

culture et de la communication ne date que d'une quinzaine d'années, après avoir été rattachées à l'ancien ministère de l'Équipement.

Cette question a conduit à des positions affirmées, beaucoup demandant une cotutelle ministère de la culture et de la communication/ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et pour certains même le rattachement au MESR. Au-delà de ces prises de position, la concertation a mis en exergue que cette interrogation institutionnelle était liée à un sentiment de manque d'attention de la puissance publique en direction des écoles d'architecture au cours des dernières années, d'autant qu'elles n'ont pas pu pleinement participer aux réformes entreprises au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Néanmoins, les participants se sont retrouvés pour souligner que les problématiques relatives à l'enseignement supérieur et la recherche en architecture sont par nature interministérielles et associent quatre départements ministériels : le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'égalité des territoires et du logement, et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

II. Consolider l'identité des Ecoles nationales supérieures d'architecture

A. Les principales propositions :

1. Renforcer l'autonomie des établissements et faciliter la gestion

La modernisation du statut doit se réaliser en prenant en compte les spécificités des ENSA, et notamment prévenir tout risque de localisme. Elle doit aussi permettre d'augmenter la transparence du mode de gouvernance en le fondant sur des projets stratégiques partagés de développement de la pédagogie et des enseignements. Enfin elle doit permettre une diversification des ressources et des partenariats des écoles. Au vu de ces objectifs, il est apparu que la solution à préconiser était d'actualiser le statut d'établissement public à caractère administratif des ENSA en y adaptant notamment les dispositions utiles du statut des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Proposition n° 22 : Instaurer dans un délai rapproché des instances consultatives pérennes pour les ENSA aux différents niveaux territoriaux, notamment le Collège des directeurs et des Conseils scientifiques, mais aussi des instances consultatives de concertation pour les étudiants et les personnels administratifs

Mise en œuvre : Après concertation au sein des commissions administratives compétentes, publier les textes réglementaires nécessaires.

Proposition n° 23 : Modifier les règles relatives à l'élection des présidents et à la désignation des directeurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture;

Mise en œuvre : Les Conseils d'administration devront, selon des modalités à déterminer, élire leurs présidents et participer aux choix des directeurs, dont le mandat devrait comporter une durée limitée conforme aux usages (par exemple 5 ans, renouvelable pour 3 ans ou deux fois quatre ans)

Proposition n°24 : Mettre en place une contractualisation entre les ENSA et la tutelle qui permette de définir une stratégie partagée de l'école

Mise en œuvre : Elaborer des contrats d'établissement pluriannuels pour chaque école ou, pour celles qui souhaitent se regrouper, de groupements d'écoles, qui déterminent les objectifs qu'elle(s) souhaite (ent) atteindre, puis contractualiser avec la tutelle. Prévoir dans ces contrats la détermination de la politique partenariale pluriannuelle de/des école(s), notamment pour ce qui concerne les partenariats locaux, professionnels, et internationaux. Veiller à la coordination du calendrier de cette contractualisation avec celle des politiques de site universitaires dans lesquelles seraient engagées les ENSA.

Proposition n° 25 : Faciliter la gestion

Mise en œuvre : Préciser les possibilités effectives d'assouplir les règles relatives au contrôle financier permettant de garantir une gestion régulière et efficiente. Etudier les possibilités de mener des expérimentations ; prévoir des dispositifs pour permettre la mobilité fonctionnelle et géographique des ATOS contractuels dans un cadre inter-régional

Proposition n°26 : Créer des fonctions communes à plusieurs écoles pour prendre en charge des besoins non assurés

Mise en œuvre : Déterminer les fonctions prioritaires : processus qualité, suivi des anciens élèves, coopération internationale, diffusion et promotion des formations, développement des partenariats en matière de formation, puis mener une expérimentation avec des écoles volontaires.

2. Garantir la parité

Proposition n° 27 : Instaurer des règles pour garantir le respect de la parité au sein des instances de gouvernance.

Mise en œuvre : Elaborer un programme pluriannuel qui concerne les conseils d'administration, les conseils scientifiques et conseils de la vie étudiante et demain les conseils académiques, avec obligation de résultat, publier les textes réglementaires afférents

Proposition n° 28 : Vise au respect du principe de parité au sein du corps enseignant des écoles

Mise en œuvre : Etablir un programme pluriannuel par école prévoyant une mise en place progressive selon la réalité des ENSA.

3. Valoriser le caractère interministériel des formations et de la recherche

Proposition n° 29 : Mettre en place des programmes interministériels dont les écoles d'architecture pourraient bénéficier

Mise en œuvre : Elaborer en lien avec les autres départements ministériels et/ou leurs opérateurs, un programme national interministériel qui associerait également des entreprises et des collectivités territoriales et qui pourrait concerner tant des actions de formation que de recherche. Ce programme pourrait être consacré à l'expérimentation en matière d'habitat et/ou d'aménagement urbain.

B. Les autres propositions :

- Mener des réflexions sur l'évolution du métier d'architecte à l'horizon 2020, en lien avec les réflexions en cours au sein de l'Union européenne.
- Mener une étude sur l'égalité professionnelle.

C. C. Les propositions à approfondir :

- Promouvoir des modalités de recrutement des enseignants qui évitent tout risque de « localisme » ;
- Contrôler les modalités de vérification du service fait.

Conclusion

Engagée à l'initiative de Mme Aurélie FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication, la concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture a atteint ses objectifs. Elle a permis six mois durant de mettre autour d'une même table l'ensemble des acteurs concernés. Elle a permis d'établir un diagnostic partagé de la situation, des enjeux et des besoins, sans lequel il n'est de choix possible en connaissance en cause. Elle a débouché sur des propositions nombreuses et concrètes. Mais surtout la concertation a permis de dégager, au-delà des divergences ponctuelles entre les partenaires, un consensus autour de l'identification **d'un certain nombre de lignes de force sur lesquelles nous entendons au terme de ce rapport mettre plus particulièrement l'accent.**

L'incontournable question des moyens

Les enjeux ont été suffisamment posés par ailleurs pour que nous n'ayons pas ici à y revenir. Après quarante ans d'urbanisation tous azimuts dont nous commençons aujourd'hui à mesurer les conséquences, et dans un contexte de recomposition du paysage académique français et international, il s'agit **de dégager les conditions d'excellence de l'enseignement et de la recherche en architecture en France.**

Bien sûr, quand on considère la situation des acteurs aujourd'hui, **c'est d'abord la question importante et urgente des moyens qui vient à l'esprit.** Les écoles, les personnels, les étudiants ont légitimement rappelé à l'occasion de la concertation les difficultés qui sont les leurs au quotidien. Comment justifier en effet que les moyens qui leur sont alloués soient proportionnellement inférieurs à ceux dont disposent la plupart des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans notre pays ? Comment les écoles peuvent-elles continuer à mener à bien leurs missions avec des personnels souvent en sous-effectif et pour certains sans perspectives d'évolution, dans des locaux souvent trop exigus ou dégradés ? Comment expliquer aux étudiants en architecture, engagés dans une formation longue et exigeante, qu'ils n'ont pas accès aux mêmes services que ceux des universités ?

Des efforts ont certes été faits de la part de l'Etat. Les années 1990 ont vu notamment s'enclencher le processus qui a abouti à la création des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau devenus depuis une référence internationale en matière d'innovation pédagogique et d'expérimentation constructive. Un programme immobilier d'envergure a d'autre part été lancé en 1995, dont des écoles comme Paris-Val-de-Seine, Belleville ou Grenoble ont bénéficié au cours des années 2000. Mais **cette mise à niveau immobilière doit impérativement se poursuivre** car beaucoup d'autres manquent de place et de locaux adaptés à l'enseignement de la pratique architecturale d'aujourd'hui.

Beaucoup d'écoles manquent aussi de personnels. Rappelons que les récentes réformes qu'ont connues les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de droit commun se sont accompagnées pour eux de la sanctuarisation des postes d'enseignants-chercheurs et des personnels non enseignants tandis que les écoles d'architecture, pourtant elles aussi embarquées dans la réforme LMD, subissaient la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite pour leurs personnels non enseignants. Sans compter que la capacité d'initiative, l'autonomie qu'on attend désormais des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, nécessitent à l'évidence **des moyens administratifs dont les écoles d'architecture ne sont à l'heure actuelle pas suffisamment dotés.**

Nous connaissons tous l'état des finances publiques. Nous mesurons l'ampleur des efforts, engagés et encore à faire, pour les redresser. Mais on ne peut avoir des ambitions pour nos écoles d'architecture – et nous pensons qu'il faut en avoir –, on ne peut les appeler à se transformer et à progresser encore sans leur accorder des moyens humains, matériels, budgétaires à la hauteur des attentes qu'on place en elles.

La stabilisation du budget de fonctionnement et les créations de postes prévues en 2013 pour les écoles d'architecture (30 postes d'enseignants et 20 contrats doctoraux), dans un contexte de baisse des crédits et des postes sur quasiment l'ensemble du ministère de la Culture et de la Communication, sont des signes forts de l'importance attachée par Mme Aurélie FILIPPETTI à l'enseignement supérieur et à la recherche en architecture. Il faut poursuivre sur cette voie encourageante.

Quoiqu'il en soit, et sans remettre en cause l'importance de cette question des moyens, nous considérons qu'elle **ne prend véritablement sens qu'à la lumière du projet qu'on entend porter pour l'enseignement et la recherche architecturale française.** Il ne s'agit pas seulement de chercher comment dégager des moyens supplémentaires dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. Il s'agit d'abord de se demander pour quoi faire.

Inscrire les écoles d'architecture dans le paysage en recomposition de l'enseignement supérieur et de la recherche

Nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont résolument engagés dans la voie du renforcement de leur l'autonomie. Partout ils se regroupent, partout ils nouent des partenariats nouveaux pour atteindre la taille critique et faire face à la concurrence internationale, trouver des financements, monter des projets innovants, garantir l'excellence de leurs formations et de leurs unités de recherche.

N'en doutons pas : les architectes qui se forment aujourd'hui dans nos écoles d'architecture, dont la qualité est reconnue bien au-delà de nos frontières, se formeront demain ailleurs, et pas forcément en France, si nous ne prenons pas garde dès à présent à **repositionner les écoles dans le nouvel environnement académique** qui est en train de se dessiner.

Les écoles d'architecture doivent prendre toute leur part à ce vaste mouvement de recomposition des lieux et des conditions dans lesquelles se produisent et se transmettent désormais les savoirs. Non qu'elles en soient exclues ou qu'elles l'aient ignoré, bien au contraire. N'ont-elles pas développé avec nombre d'universités et de grandes écoles **des masters et des doctorats cohabités ?** Leurs équipes de recherche ne sont-elles pas **inscrites dans des Unités mixtes de recherche universitaires ? Des conventions ne les lient-elles pas aux universités** pour partager bibliothèques, restaurants, installations sportives ?

Le rapport l'a par ailleurs rappelé : seize ENSA sont aujourd'hui membres d'un PRES ; six participent à des projets lauréats du programme Investissements d'avenir ; toutes leurs unités de recherche des écoles sont, comme celle des universités et des grandes écoles, évaluées par l'AERES. **On ne peut donc pas dire que les écoles d'architecture soient restées à l'écart des regroupements universitaires en cours.**

Il est en revanche certain qu'il faut amplifier, organiser, systématiser, rendre plus lisibles ces relations nouées par les ENSA avec les universités et les grandes écoles. Elles ont tout à y gagner : une plus grande visibilité (notamment à l'international), une offre pédagogique enrichie, plus d'interdisciplinarité, des voies de réorientations diversifiées, des services et des équipements mutualisés, une vie étudiante facilitée.

Toutefois, il y a un certain nombre de préalables à ce rapprochement aussi naturel que souhaitable au regard des missions des ENSA et de l'importance prise par les politiques de site.

Aller vers la cotutelle

Le premier de ces préalables, c'est la **mise en place d'une cotutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les écoles d'architecture.**

Nous disons bien cotutelle, et non changement pur et simple de tutelle. L'architecture est **un savoir et une pratique qui, par son histoire comme par ses ambitions, s'inscrit dans l'horizon de la création.** Elle doit selon nous continuer à le faire, nonobstant son engagement dans une chaîne économique qui s'accommode malaisément de cette dimension créative et culturelle essentielle. C'est pourquoi le ministère de la Culture conserve toute légitimité à superviser l'enseignement et la recherche architecturale.

Néanmoins, il est indéniable que les écoles d'architecture exercent des missions en tous points comparables à celles des universités et des grandes écoles. **Elles sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** à part entière, et doivent à ce titre relever également du ministère qui en a la charge.

Le projet de loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche qui sera prochainement débattu au Parlement ouvre ici la voie en ce qu'il reconnaît au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une fonction de coordination de l'ensemble des formations postérieures au baccalauréat. **Il ne faut pas hésiter si l'on veut que les écoles d'architecture ne restent plus longtemps à l'écart de l'effort national consenti en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Elles sont passées à côté du plan Campus. Elles n'ont pas été au rendez-vous de l'autonomie. Mais elles peuvent encore prendre le train en marche. Pour cela, le moyen le plus efficace, c'est encore la reconnaissance institutionnelle de leur double nature scientifique et culturelle.

Cette cotutelle aurait évidemment une portée symbolique forte, mais pas seulement. Elle assurerait **la participation des ENSA aux contrats de site** ; Cela peut par exemple signifier qu'il n'est **peut-être pas trop tard pour faire bénéficier les écoles d'architecture des récentes dispositions relatives au plan Campus.**

Elle leur permettrait **de passer elles aussi d'une logique d'habilitation des programmes à une logique d'accréditation des établissements** pour une plus grande autonomie ; Elle permettrait leur engagement dans les dispositifs de conventionnement entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, donc la promotion des métiers de l'architecture auprès des lycéens ; Elle **renforcerait la prise en compte des problématiques architecturales dans la définition de l'agenda stratégique national de la recherche.**

Cette liste d'actions à mener dans le cadre de la cotutelle est loin d'être exhaustive mais souligne qu'il est indispensable que les mesures proposées par le gouvernement pour l'enseignement supérieur et de la recherche concernent aussi, comme il se doit, les écoles d'architecture.

Faire évoluer le statut des écoles

Le deuxième préalable, c'est **l'évolution du statut des écoles d'architecture, car leur statut actuel constitue un frein à leur reconnaissance scientifique comme à leur autonomie.**

Frein d'abord en ce qu'il ne prévoit pas de conseil scientifique. Si la plupart des écoles d'architecture s'en sont de fait dotés par décision interne, la légitimité et les missions de ces conseils varient d'une école à l'autre. Difficile dans ces conditions de promouvoir une véritable politique de recherche et de parler d'égal à égal avec les universités !

Frein ensuite ce que le statut actuel implique un contrôle financier *a priori* qui ralentit l'action, en ce qu'il limite aussi les marges de manœuvre pour diversifier les sources de financement et fait du coup obstacle à une autonomie de gestion que l'Etat a souhaité par ailleurs développer pour les universités.

Frein enfin en ce qu'il impose une gouvernance rigide et peu démocratique. Nomination des directeurs et des présidents sans consultation formalisée de la communauté scolaire ; nomination par le conseil d'administration de l'école des enseignants membres des commissions de la pédagogie et de la recherche ; pas de conseil de la vie étudiante... Autant de dispositions désormais inadaptées au contexte de responsabilisation croissante des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Une expertise juridique approfondie reste à mener pour déterminer s'il convient de d'attribuer aux ENSA le statut d'EPSCP tel qu'il existe actuellement ou s'il convient d'imaginer pour elles un statut *ad hoc*. En tout état de cause, **ce chantier doit être ouvert sans délai pour favoriser la reconnaissance scientifique des écoles, fluidifier leur gouvernance, accroître leur autonomie et faciliter ainsi leur adossement à l'université**. A tout le moins, l'élection du président et la nomination du directeur par le ministre après avis du Conseil d'administration seraient des évolutions bienvenues. De même, l'élaboration par chaque école d'un projet d'établissement la liant contractuellement à sa ou ses tutelle(s) apparaît comme une condition essentielle de l'autonomisation des établissements et de la mise en cohérence du réseau.

Faire évoluer le statut des enseignants

Mais si tel est bien l'objectif, ce n'est pas seulement le statut des écoles qu'il faut modifier, c'est aussi celui de leurs enseignants. A l'évidence leur charge d'enseignement, qui représente pas loin du double de celle des enseignants-chercheurs de l'université, n'est guère propice au développement d'une recherche architecturale ambitieuse. La reconnaissance scientifique des écoles et du même coup leur inscription claire et nette dans le champ recomposé de la recherche s'en trouvent menacées, au risque de compromettre à long terme l'existence même d'une recherche architecturale autonome. C'est pourquoi nous pensons qu'il est désormais urgent de franchir le pas et de **rapprocher le statut des enseignants des écoles d'architecture du statut d'enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur**.

Nous n'ignorons pas les problèmes – ils ne sont pas seulement budgétaires – que pose l'introduction de ce statut dans les écoles d'architecture. Peut-il être immédiat ou faut-il en passer par des étapes intermédiaires (des décharges horaires par exemple) ? Peut-il concerner tous les enseignants y compris ceux qui, engagés dans une pratique professionnelle de l'architecture, partagent leur temps entre leurs agences et les écoles, et si oui selon quelles modalités ? Doit-il concerner uniquement les chercheurs titulaires d'un doctorat ou faut-il envisager une reconnaissance de l'expérience acquise et des travaux ? Ces questions devront être tranchées.

Mais nous n'oublions pas non plus que si la recherche a pu se développer dans les écoles d'architecture, c'est grâce à l'engagement personnel d'enseignants décidés coûte que coûte **à faire des écoles non seulement des lieux de transmission mais des lieux d'élaboration d'un savoir architectural vivant**. A trop retarder la reconnaissance de ce travail, on court le risque de

voir partir leurs enseignants vers des universités et des grandes écoles de plus en plus intéressées par les problématiques de l'habitat.

Ouverture internationale, ancrage territorial

Programmes de recherche et cursus européens, colloques internationaux, doubles diplômes, chercheurs invités, échanges étudiants : **l'enseignement supérieur et la recherche se démocratisent et se mondialisent chaque jour davantage**. Dans cet environnement devenu global, la compétition est rude entre les nations, entre le public et le privé, entre les établissements, pour attirer les meilleurs enseignants, les meilleurs chercheurs, les meilleurs étudiants.

Les écoles d'architecture françaises n'échappent pas à la règle. Elles subissent notamment la concurrence de formations européennes tantôt plus courtes, tantôt plus complètes. Dans ce contexte, on l'a dit, la participation des écoles d'architecture aux regroupements universitaires en cours est capitale. Mais **le réseau des ENSA, par son homogénéité, constitue lui aussi – au moins potentiellement – un atout à valoriser, une « marque » bien identifiable à l'international**.

Une stratégie internationale de coopération devrait donc être envisagée, tant pour « exporter » nos compétences que pour augmenter la mobilité internationale de nos étudiants qui, dans leur vie professionnelle, seront de plus en plus appelés à opérer loin de leurs bases. Des initiatives intéressantes existent aujourd'hui : les écoles de Rouen, Bordeaux et Toulouse ont par exemple noué un partenariat avec l'université de Hanoï ; les écoles de Marne et de Nancy travaillent avec l'école de Rabat ; des ENSA ont été sollicitées ces dernières années pour accompagner la création ou le développement d'écoles d'architecture en Afrique noire francophone... **A de telles actions, encore trop éparses et confidentielles, il faut donner visibilité, cohérence et ambition à l'échelle nationale du réseau**. De même, il apparaît indispensable de **développer au sein des écoles les enseignements en langues étrangères, à visée professionnelle, et particulièrement en anglais**, à la fois pour attirer davantage d'étudiants étrangers et pour aider nos futurs architectes à s'insérer dans un marché du travail architectural internationalisé.

La visibilité du réseau doit aussi se travailler à l'échelle nationale. De ce point de vue, les écoles d'architecture auraient sans doute à gagner, tout en conservant chacune leur spécificité, à homogénéiser davantage leurs pratiques. En ce qui concerne par exemple les modes de recrutement des élèves, les concours d'entrée, aujourd'hui propres à chaque école (vingt écoles, vingt concours ou presque), pourraient être regroupés, avec comme les grandes écoles en ont développé la pratique, **la mise en place d'épreuves d'admissibilité communes** (les épreuves d'admission restant propres à chaque école). L'unité du réseau s'en trouverait symboliquement renforcée, et les coûts des concours réduits, à la fois pour les organisateurs et pour les candidats.

Dans le même ordre d'idée, **l'établissement d'un « référentiel commun » des compétences acquises au cours d'un cursus ENSA**, souvent réclamé au cours de la concertation, semble de bon sens. Il permettrait de promouvoir la « marque » ENSA. Il aurait également l'avantage de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés en assurant auprès des employeurs une plus grande lisibilité du diplôme.

Mais **le renforcement du réseau passe aussi par un meilleur ancrage local des écoles**. Les ENSA sont certes des écoles nationales. Elles ne sont pas pour autant hors-sol. Elles s'inscrivent concrètement dans un territoire, des ressources duquel elles tirent parti et qu'elles contribuent à façonner et à faire vivre en accueillant ses étudiants, en sollicitant ses professionnels, en travaillant avec ses entreprises, en collaborant avec ses élus.

Cet ancrage local donne à chaque école sa coloration particulière, son identité propre, son avantage comparatif dont il faut tirer tout le parti pédagogique et scientifique. A ce titre, **le rapprochement des établissements dans les politiques de site ne doit pas être une simple construction institutionnelle, mais doit autant que possible se faire sur la base d'un projet qui fasse écho aux caractéristiques territoriales**. Il en va de même pour les enseignements et les axes de recherche et développement à privilégier. Pensons ici au succès du laboratoire de recherche CRAterre de l'école de Grenoble, né d'un travail sur les constructions en pisé de la vallée de l'Isère, et devenu depuis une référence internationale dans la connaissance de la construction en terre.

En tant que pôles locaux de compétences architecturales, les écoles ont également un rôle important à jouer, qu'elles partagent avec les agences d'urbanisme et les CAUE, dans **l'acculturation des maîtres d'ouvrage, des élus, des citoyens et leur sensibilisation à la qualité urbaine et paysagère**. Cela vaut dans les zones périurbaines et rurales, où les communes et les petites intercommunalités manquent souvent de l'expertise et de l'ingénierie nécessaires pour assumer efficacement leurs compétences en matière d'urbanisme. Mais cela vaut aussi pour les métropoles. A Bordeaux par exemple, la présence d'une école d'architecture et de paysage aux côtés de structures comme l'A' Urba, Arc en Rêve, le 308 ou encore la biennale Agora est sans doute l'un des éléments qui a permis l'émergence de politiques urbaines ambitieuses et d'acteurs économiques, associatifs, artistiques proposant des approches innovantes de la ville.

Ce repositionnement local des écoles est d'autant plus important que les réformes territoriales qui se sont succédées depuis trente ans se sont accompagnées d'une montée en puissance des collectivités locales. Principaux investisseurs publics, jouissant désormais d'un large spectre de compétences – en particulier dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat – et de marges d'expérimentation croissantes, devenues stratégiques, **les collectivités sont à présent des partenaires incontournables pour les écoles d'architecture**. A l'image des conventions passées avec la Région par les trois écoles d'architecture de Rhône-Alpes pour définir un programme régional commun portant sur la formation, la recherche, la diffusion culturelle, la réussite des étudiants et le suivi des diplômés, il importe de développer les contractualisations écoles-collectivités pour inscrire davantage les écoles dans les dynamiques régionales, leur

permettre de contribuer plus efficacement au développement des territoires, et leur ouvrir en contrepartie l'accès à des soutiens financiers dont plusieurs exemples, notamment immobiliers, montrent qu'ils peuvent s'avérer déterminants : ni Clermont-Ferrand ni Strasbourg, pour prendre l'exemple des deux projets en cours, n'auraient lieu sans ces appuis.

Adapter la formation aux attentes de la société et aux évolutions des métiers de l'architecture

Repositionner les écoles, les adosser à l'enseignement supérieur et à la recherche, renforcer leur attractivité et leur ancrage territorial : toutes ces préconisations n'ont qu'une fin, faire en sorte que nous soyons en mesure de former en nombre suffisant des architectes compétents et performants. Car telle est bien la mission fondamentale des écoles. S'il importe de les mettre en situation de le faire en leur assurant l'environnement le plus favorable possible, il reste que c'est bien en définitive la qualité de l'enseignement dispensé, l'excellence de la recherche menée, et leur capacité conjointe à « produire » des architectes capables de répondre aux attentes de la société qui feront en fin de compte la différence. Il en va de l'adéquation de la pratique architecturale à son contexte historique et culturel. Il en va aussi de l'insertion professionnelle des diplômés des écoles d'architecture.

Cela est rappelé dans le rapport : le taux d'insertion professionnelle des diplômés en architecture est excellent, ce qui plaide plutôt en faveur du modèle pédagogique des écoles.

Cela n'empêche pas de relever que le taux d'échec en cours de cursus est important, et qu'il convient à ce titre d'une part **d'envisager un cadre national établissant des équivalences** avec des disciplines voisines pour faciliter les réorientations, et d'autre part de **revaloriser le niveau licence**, notamment en développant les licences professionnelles encore peu nombreuses, mais pas uniquement. **Ce niveau licence a été jusqu'à présent négligé** au sein du cursus, au risque de voir s'aggraver les inégalités sociales entre les étudiants. Les écoles n'ont pas bénéficié du plan licence du MESR de 730 millions d'euros qui était supposé l'améliorer. **Pour démocratiser réellement l'accès aux écoles d'architecture et améliorer la réussite étudiante, il semble indispensable qu'une réforme globale du cycle licence, en lien avec les mesures prévues par le MESR, soit mise en place et adaptée à chaque type de bachelier, à chaque profil d'étudiant.**

Cela passe d'abord par une meilleure attention à l'orientation en amont dès le lycée et jusqu'à l'entrée dans une ENSA, en lien avec le ministère de l'éducation nationale. Il faut faciliter les échanges, fluidifier et diversifier les parcours et créer à cette fin des passerelles et des équivalences pour éviter les parcours erratiques trop fréquents aujourd'hui en premier cycle. Il faut poser les conditions pour introduire davantage de pluridisciplinarité dans le cursus de la licence, afin de favoriser une spécialisation progressive et faciliter les réorientations.

Il est par ailleurs évident que l'échec et la réussite des étudiants sont en partie déterminés par les conditions matérielles de la vie étudiante. On le sait bien : les études supérieures sont coûteuses, et les étudiants ne sont pas égaux face à ces charges. C'est d'autant plus vrai pour les étudiants en architecture qui ont à faire face à des dépenses spécifiques non négligeables : voyages sur sites, tirages de plans, réalisations de maquettes etc. Quoi qu'il en soit, un état des lieux apparaît nécessaire à l'échelle nationale pour mesurer les coûts réels des études en architecture et mieux connaître les conditions de vie des étudiants. Qu'en est-il exactement de leur accès au logement, à l'assistance sociale, à la médecine préventive, aux services d'orientation ? Nous n'en avons aujourd'hui qu'une assez vague idée, qu'il faut préciser si nous voulons faire en sorte d'assurer les conditions de la réussite au plus grand nombre. La cotutelle devrait permettre de mieux s'appuyer sur les moyens du CNOUS et des CROUS. Par ailleurs, à l'instar de pratiques de plus en plus répandues, un soutien au développement des associations des anciens élèves des écoles d'architecture peut permettre tant d'améliorer les conditions d'études que l'insertion professionnelle et sociale des étudiants.

La bonne insertion professionnelle des diplômés n'empêche pas non plus de constater que le contenu de la formation en architecture devrait sans doute évoluer pour mieux préparer les futurs architectes à faire face aux attentes croissantes en matière de qualité du cadre de vie ainsi qu'aux réalités d'un métier qui a profondément changé et qui s'est formidablement diversifié en l'espace de quelques décennies. A titre d'exemple, **les étudiants ne sont doute pas suffisamment formés à la prise en compte des contraintes énergétiques ou aux problématiques de réhabilitation ou de réutilisation des bâtiments existants**, enseignées certes, mais de façon disparate et peu approfondie. Elles sont pourtant devenues centrales, non seulement parce que le développement durable est désormais au cœur de nos préoccupations, mais parce que très concrètement les lois Grenelle I et II en ont fait la clef de voûte des politiques d'aménagement.

De même, bien qu'il faille selon nous préserver la nature « fondamentale » de la formation initiale, on pourrait **souhaiter que les bases du droit de l'urbanisme, de l'économie du bâtiment et de la construction soient abordées plus tôt dans le cursus**, de façon à ce que le cycle de la HMONP soit plus spécifiquement consacré à l'apprentissage fin de la gestion d'agence.

Enfin, même si la réforme et l'introduction de doubles cursus architecte-ingénieur ont renforcé la présence de la technique, historiquement moins importante en France que chez nos voisins européens, dans l'enseignement architectural, des efforts restent à faire dans cette direction, notamment parce que le double cursus, qui allonge de deux ans la durée des études, ne concerne au final qu'un petit nombre d'étudiants. **Développer la compréhension de la matière par l'expérimentation à l'échelle 1, développer aussi les temps de travail en commun entre architectes et ingénieurs**, par exemple dans le cadre de Projets de fin d'Etude (PFE) sont deux des pistes qui pourraient être envisagées.

Mais l'essentiel n'est sans doute pas là et se situe plutôt dans le fait que **l'architecte, autrefois focalisé sur la conception, est devenu un acteur avec d'autres dans un processus de plus**

en plus complexe et collectif, qui mobilise des disciplines extrêmement variées – l'architecture certes, mais aussi bien l'économie, le droit, la sociologie, l'urbanisme, les sciences naturelles, les sciences politiques... Dans ce cadre nouveau, l'architecte doit certes continuer à disposer de ses compétences traditionnelles, mais il **doit faire preuve aussi des qualités toutes stratégiques et « managériales » qu'implique désormais le pilotage du « projet »**.

Savoir travailler en équipe et dans l'interdisciplinarité ; savoir transmettre des idées complexes de façon simple, savoir participer à un processus de concertation citoyenne : autant de compétences qui relèvent plus du savoir-être que du savoir-faire, que se doit de posséder aujourd'hui l'architecte et qui doivent figurer plus nettement parmi les objectifs de la formation.

Cela suppose moins l'introduction dans le cursus de disciplines nouvelles que la mise en œuvre **d'une pédagogie innovante, plus orientée encore vers la pratique du projet**, et qui fasse évoluer cette dernière pour tenir compte de cette interdisciplinarité, y compris sans doute parmi les enseignants de « Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine ».

Des propositions ont émergé au cours de la concertation visant à confronter plus précocement ou plus continuellement les étudiants aux réalités des métiers de l'architecture : assouplissement du cursus LMD pour permettre d'y intégrer un an de mise en situation des étudiants ; Augmentation du nombre de stages professionnels ; Mise en place de dispositifs de formation en alternance qui n'existe pas aujourd'hui dans les écoles alors qu'ils présentent tout à la fois un intérêt pédagogique et un intérêt social. En tout état de cause, quelle que soit la solution retenue, la direction est claire : il s'agit **d'aller vers une pédagogie de la mise en situation, qui est aussi nécessairement une pédagogie souvent hors-les-murs**. Le rapprochement des écoles et de la profession, heureusement engagé notamment par leurs représentants, facilitera ces évolutions.

L'adaptation de la formation passe aussi par une modernisation de ses outils. Cela fait longtemps que les aspirants architectes ne font plus de grands dessins sur les murs. Projets, plans, images, maquettes : tout cela a dorénavant une existence « immatérielle ». L'architecte d'aujourd'hui évolue dans une sorte de *continuum* numérique tout au long du processus de production. Cela suppose des outils logiciels qu'il faut apprendre à maîtriser. Ce dont les étudiants ont besoin pour apprendre, c'est donc d'espaces de travail simples et modulables, bien équipés en matériel informatique. C'est de logiciels de modélisation, c'est d'imprimantes 3D, c'est de salles se prêtant à la pratique de la maquette à l'échelle 1. Les écoles en sont aujourd'hui insuffisamment dotées.

Enfin, on ne peut affirmer la nécessité d'adapter la formation aux évolutions des métiers de l'architecture sans du même coup **plaider fortement la cause de la formation continue**. Force est de constater qu'elle est aujourd'hui largement insuffisante.

Il y a là à l'évidence un important chantier à ouvrir, en relation avec la profession bien sûr, mais aussi les universités, les organismes de formation continue et les collectivités locales. La première chose à faire serait sans doute de **se donner les moyens d'effectuer un suivi au long**

cours des étudiants diplômés et de leur parcours. Un observatoire national existe déjà. Mais s'il renseigne sur le taux d'insertion des diplômés, il ne permet pas d'entrer dans le détail des métiers. Des outils de suivi des débouchés et des carrières à l'échelle locale pourraient être utilement développés dans le cadre de partenariats entre les écoles, les organismes professionnels et les collectivités locales. Ils permettraient sans doute d'avoir une idée plus juste du devenir donc des besoins de formation des diplômés en architecture.

Rappelons que la formation continue constitue une mission statutaire des écoles d'architecture, mais qu'elles ont du mal à remplir faute de pouvoir mobiliser leurs titulaires déjà très investis dans la formation initiale. Faute aussi de candidats : de fait, il est souvent difficile pour les architectes, absorbés par leur travail en agence, de dégager du temps pour le consacrer à la formation. Par voie de conséquence, l'équilibre financier s'avère difficile à trouver. **L'ouverture de discussions entre les organismes professionnels, les écoles et les organismes financeurs de la formation continue pour redéfinir les modalités de financement et d'accès à la formation continue apparaît comme un préalable nécessaire.**

Définir un programme national interministériel de formation et de recherche en architecture

Nous voudrions pour terminer revenir à la question centrale qui est au fond celle de la nature de l'enseignement et de la recherche architecturale. Parce que les ENSA dispensent une formation diplômante post-bac et développent des activités de recherche, mais que l'architecture reste « *une expression de la culture* » comme le rappelle l'article 1^{er} de la Loi de 1977, nous avons plaidé en faveur d'une cotutelle pour les écoles.

Mais il importe plus généralement de souligner que **la formation et la recherche en architecture relèvent d'une problématique interministérielle plus large encore.** Les écoles formant non seulement des théoriciens mais des praticiens de l'architecture qui seront amenés à participer à la construction effective de notre cadre de vie, ce qu'on y étudie concerne aussi le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ou encore le Ministère en charge des collectivités territoriales, pour lesquelles urbanisme et architecture sont des enjeux majeurs.

Cette dimension interministérielle fondamentale a notamment été soulignée, en parallèle de la concertation, dans une déclaration commune formulée à l'issue d'une rencontre, inédite jusqu'alors, entre les représentants des ENSA et des Conseils régionaux de l'Ordre des Architectes.

Le cœur du problème et la source du malaise actuel des écoles est que cette nature interministérielle de la formation et de la recherche architecturale n'étant pas aujourd'hui prise en compte, les écoles d'architecture se retrouvent dans une situation à la fois paradoxale et pénalisante. Alors que nous sommes entrés dans une économie de la connaissance, dont les moteurs sont la recherche et l'innovation ; Alors que le logement, la transition énergétique,

L'aménagement durable des territoires sont reconnus comme des priorités de l'action publique et que l'Etat, en dépit de la situation dégradée de ses finances, s'efforce de continuer à dégager des moyens pour entreprendre les réformes qui s'imposent dans ces domaines stratégiques ; Alors que l'importance sociale de l'architecture et de l'architecte est partout réaffirmée ; les écoles d'architecture, qui sont pourtant des acteurs de la recherche nationale et forment les professionnels de la fabrique de la ville et du cadre de vie, ne bénéficient pas aujourd'hui de ces efforts budgétaires. La faute n'en revient à personne en particulier, nulle mauvaise volonté n'est à l'origine de cette situation. Il s'agit d'un effet aussi mécanique que malencontreux de notre architecture (si l'on ose dire) institutionnelle.

Cette dimension interministérielle doit faire l'objet d'une véritable reconnaissance. Sinon les écoles d'architecture, qui ont un rôle prépondérant à jouer dans l'invention de « modes d'habiter » plus durables, ne pourront pas se développer, et c'est au final non seulement nos architectes mais notre économie et notre cadre de vie qui en pâtiront.

Au-delà de la question de la cotutelle Culture-Enseignement supérieur et Recherche, cette **reconnaissance pourrait prendre la forme d'un programme national interministériel de formation et de recherche en architecture**, élaboré en lien avec les départements ministériels concernés, les entreprises du secteur et les collectivités territoriales, et piloté par le ministère de la Culture et de la Communication. Les thèmes à investir d'urgence ne manquent pas : les économies d'énergie et la mobilisation des ressources locales, en lien avec le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ; La baisse du coût de production des logements et l'enjeu de la réhabilitation, en lien avec le ministère de l'Egalité des territoires et du logement ; La qualité d'habiter en milieu dense etc.

Concrètement, ce programme national pourrait se traduire par **un plan quadriennal stratégique national, validé par le Premier ministre en Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT)**, et décliné pour chaque école dans un document cadre signé avec les ministères et les partenaires concernés, qui apporterait en contrepartie des moyens financiers nouveaux. Un tel document signerait plus qu'une ambition retrouvée pour l'enseignement et la recherche architecturale. Il constituerait l'amorce de ce qui nous fait depuis trop longtemps défaut : une véritable politique nationale de l'architecture.

*

Inscription claire et définitive des écoles d'architecture dans la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Reconnaissance de l'enjeu interministériel de l'enseignement et de la recherche architecturale ; Ouverture internationale et ancrage territorial des écoles par le développement des partenariats ; Adaptation de l'offre et des outils pédagogiques aux nouvelles conditions d'exercice des métiers de l'architecture ; Accroissement des moyens matériels et humains des écoles : telles nous semblent être, au terme de cette concertation, les grandes

orientations qui devront dans les années à venir guider l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture pour garantir durablement leur excellence à long terme.

Ceci dit, repérer ces orientations n'est pas une fin en soi, et ce rapport n'aura atteint son but que s'il contribue à impulser une mise en mouvement des écoles d'architecture qu'il faudra se donner les moyens de pérenniser. Le dialogue est renoué entre les acteurs. Il ne doit plus cesser et doit pour cela trouver un cadre permanent.

Si toutefois le diagnostic formulé ici est juste, il suggère d'entreprendre, parmi les nombreuses propositions opérationnelles formulées lors de la concertation, des actions prioritaires qui peuvent être énumérées (et non classées) comme suit :

1. **Placer les écoles d'architecture sous la cotutelle** du ministère de la Culture et de la Communication d'une part, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'autre part, pour faire droit à la double nature scientifique et culturelle des écoles.
2. **Faire évoluer le statut des écoles d'architecture** vers un statut proche de celui des EPSCP, pour favoriser la reconnaissance scientifique des écoles, accroître leur autonomie et faciliter ainsi leur adossement à l'université.
3. **Mettre alors en place une pratique de la tutelle fondée sur un contrat pluriannuel** passé sur la base d'un projet d'établissement validé collectivement, intégrant une stratégie territoriale et la planification des travaux immobiliers.
4. **Instaurer dans les ENSA l'élection du président du Conseil d'administration et la nomination du directeur par le ministre après avis du Conseil d'administration**, et des durées limitatives de mandat, afin de créer les conditions d'une gouvernance plus démocratique.
5. **Reconstituer dans une instance unique les commissions nationales**, supprimées par la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui assuraient la représentation nationale des ENSA, et le pilotage de la recherche et de la pédagogie, en tenant compte de l'expérience de la concertation.
6. **Faire en sorte que le rapprochement avec l'université assure aux étudiants des écoles d'architecture les mêmes droits et avantages**, notamment sociaux, qu'à ceux de l'université, et aux effectifs administratifs et de service la même stabilisation qu'à ceux du reste de l'enseignement supérieur.
7. **Assurer progressivement l'accès au statut d'enseignant-chercheur** aux enseignants des écoles d'architecture pour créer les conditions d'une recherche architecturale ambitieuse et reconnue.

8. **Etablir un référentiel commun des compétences délivrées** par les écoles d'architecture pour accroître la lisibilité des diplômes, diversifier les débouchés professionnels des étudiants et favoriser ainsi la diffusion des compétences architecturales à travers la société.

9. **Mutualiser les épreuves d'admissibilité aux concours d'entrée** dans les écoles d'architecture pour en favoriser l'accès et renforcer la cohérence et la visibilité du réseau des ENSA.

10. **Définir et faire adopter en CIADT un programme national interministériel de formation et de recherche en architecture** pour assurer à long terme la qualité de notre cadre de vie. Aborder dans ce cadre la question des moyens que la nation entend y affecter, notamment un plan de rattrapage des investissements immobiliers compensant l'oubli des ENSA par le Plan Campus.